

Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

Accusé de réception de votre saisine du Défenseur des droits

noreply@defenseurdesdroits.fr <noreply@defenseurdesdroits.fr> 14 décembre 2023 à 11:22
Répondre à : noreply@defenseurdesdroits.fr
À : cybersara@gmail.com

Défenseur des Droits - République Française

Enregistrement d'une réclamation auprès du Défenseur des droits

Bonjour,

Votre demande a été enregistrée, en date du 14/12/2023, sous les références :

- **Numéro de dossier :** 23-W-032335
- **Numéro de suivi :** 64563B89487E

Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Réclamant :

Date :	14/12/2023		
Civilité :	MADAME		
Nom :	PICAZO FRAIGNAC	Prénom :	Sara
Adresse :	13 Rue de la Grenade		
Code postal :	75019	Ville :	Paris
Téléphone :			
Adresse de courriel :	cybersara@gmail.com		

Votre dossier :

Référence dossier : 23-W-032335

Numéro de suivi : 64563B89487E

Recit de votre réclamation :

La police aujourd'hui m'a mal traité encore pour la centième fois. J?ai été au commissariat de Pantin et pour déposer une main courante pour abandon familial, j'ai passé de 11H30 à 18H30. Ils m?ont encore maltraité. Alors que j'ai une carte cmi d'invalidité, ils m'ont clairement fait attendre 3 heures (je n'étais pas prioritaire pour la femme de l?accueil) et ils ne m'ont même pas reçu dans un local en toute intimité pour faire la main courante. Ils ont commencé à faire ma déclaration à l'accueil au regard de tous les autres. Heureusement que j'avais passé mes heures à rédiger la déclaration Monsieur Dubuc Yohann n'a pas voulu faire ma déclaration avec toutes mes phrases dans le dossier registre N° DU/2023/0576867 car il m'a dit qu'il n'avait pas de place alors qu'il avait dans son logiciel plus de 10000 caractères qui lui restaient. Il se sont clairement moqué de moi. Il n'a pas voulu non plus que je transmets mes écrits par email que j'avais écrit dans un logiciel d'agenda pendant toute l'attente des trois heures. Il m'a dit qu'il n'avait pas d'email. Après je n'étais pas d'accord, je voulais ajouter des choses en plus de ses trois lignes ridicules qu'il m'a faite qui ne correspondait pas à ce que je voulais dire dans la main courante. Après sans me dire ce qu?il écrivait car il venait de me dire qu?une autre personne prendrait le relais. Je vois qu?il continu à écrire des choses sous mon insu. Je lui dis mais vous êtes en train d?écrire quoi. Il me dit ne rien écrire alors que dans la déclaration il écrit cela sans mon consentement et sans me le dire qu?il valide la déclaration et ne me donne même pas une copie de cette dernière. ce qu?il écrit à la fin de ma déclaration Fin de la MCI sur désaccord avec la déclarante après lecture. Cet dernière veut remplir les 19392 caractères restants en détails. Madame était déjà énervée par l?attente. Elle refuse de communiquer l?identité de son mari avant validation de cette MCI. Il m'a dit qu'un autre allait prendre l'affaire en main. Mais, il n'en a été rien du tout. Ils ont continué à me laisser poireautés encore deux heures de plus. J'étais épuisée et angoissée de l'attente à cause de mon handicap (tsa et hypersensibilité auditive) car il voulait me voir partir sans ma déclaration. J?attendais qu?il me fasse ma déclaration alors que pour eux, il l?avait déjà validé sans me le dire et sans m?en informé et me donner une copie de preuve. Et une autre femme de la police, je lui dis que je suis venu pour ma déclaration que j'attends depuis des heures. Elle veut me donner un papier pour que je fasse la déclaration en ligne. Je refuse. Je veux la
Généré le 14/12/2023 10:04:13 (UTC) Récapitulatif de votre demande Page 2/6
faire sur place. Elle m'a dit que j'allais la faire et il n'en était rien. L'homme qui était responsable des déclarations n'a pas voulu me faire non plus une autre déclaration plus conforme à la première. Il m?a conseillé de partir car il avait trop de plaintes à faire et qu?il ne ferait rien pour moi. Après encore une heure d'attente, je parle à un responsable, monsieur Dubault Nicolas, le brigadier chef, je lui explique la situation. Je n?ai ni eu la copie de ce qu?avais fait avec monsieur Dubuc yohann ni on me fait ma main courante comme monsieur Dubuc en avait convenu. Il me hurle dessus qu'il va s'occuper de mon problème mais après celui de la femme d'accueil. Il me donne un email dspapdtsp93-csp-pantin-said@interieur.gouv.fr pour que je lui envois mon texte qu'il me dit faire un copier coller. Encore une fois tout se fait dans le halle de l?entrée du commissariat. Personne ne m?a reçu dans une pièce dédiée aux mains courantes en toute intimité. Tout s?est joué à la vue de tout le monde, du public. Il me rend mon récipissé de déclaration de main courante numéro DU/2023/0577419 pour abandon du domicile conjugal qu?il a fait tout seul. A la fin, je lui demande si c'est normal qu'on ne signe pas la déclaration qu?il a faite. Seule lui l'a signé. Après, il me force à quitter le commissariat en me disant que cela fait 10 heures que je suis là aussi longtemps que la femme d?accueil. Je lui ai dit que j'avais besoin de décompresser. Il n'a pas voulu que je reste plus longtemps dans le commissariat. Il m'a menacé si dans les cinq minutes je ne sors pas il appelle les pompiers pour m'emmener à l'hôpital psychiatrique et je lui ai dit mais qu'est-ce que j'ai fait pour être emmené en HP. A part que je voulais souffler un peu face aux évènements que j'avais subi et de cette attente interminable. Et ils n?ont eu clairement aucune pitié pour mon handicap. Donc je pars avec les deux preuves de ma déclaration de main courante et le récépissé mais surtout car il me menace d?appeler les pompiers pour m?enfermer et je sais très bien ce qui se passe dans ce genre de situation. Sincèrement, la police me traite depuis trop longtemps mal. Je pense que ce n'est pas un hasard s'il me parle d'HP. Je pense qu'ils ont un dossier sur moi qui l?indique pour une plainte que j'ai faite en 2006 et ou j'ai été emmené par la police en HP alors que je dénonçais mon conjoint pour violence conjugale. Et là même si j?étais délirante à cause des anxiolytiques qui me font des effets paradoxaux, c?est moi qu?ils ont enfermé car il ne m?avait donné que seul choix soit je rentre chez la personne qui m?a tabassé soit je rentre à l?hôpital. Alors comme une imbécile j?ai choisi la pire solution de ma vie l?hôpital et de HL on m?a basculé en HDTPI. Le lendemain, le médecin qui

n?a pas vu mes coups et blessures, les bleus eux sont apparu le lendemain sur mes jambes en HP. Personne n?a prévenu à l?époque la police que j?avais raison d?avoir dénoncé mon conjoint monsieur Ludovic Lièvre. Même j?ai reçu un courrier de la police bien plus tard disant que je devais retirer la plainte et je n?en ai rien fait. Bref au lieu qu?ils ont enfermé mon conjoint pour m?avoir frappée cette fameuse nuit, c?est moi qu?ils ont enfermé. Quoi que je demande à la police depuis des années, je suis toujours très mal reçu et ils n?ont aucune considération pour mon handicap. J?ai été mal reçu à un commissariat pas loin du métro place Clichy pour la plainte pour violences conjugales comme je vous l?ai dit, à Paris 19 pour d?autres raisons et maintenant l?histoire que je vous ai raconté au commissariat juste à côté de Hoche celui de pantin, au 14 rue Eugène et Marie Louise cornet à Pantin. A chaque fois, quand ce genre de chose se passe et je demande de l?aide à des policiers, à chaque fois, je suis presque toujours sans témoin avec moi et eux ils ont un paquet de témoins. Mais je ne sais pas ce qui est écrit sur le dossier qu?il sorte sur moi. Mais à chaque fois, que je vais à un commissariat je suis très mal traité et reçu. Et c?est pour cette raison qu?actuellement je préfère passer par le procureur de la République pour déposer une plainte pour viol avec à l?appui d?un avocat (le viol date de 2008) plutôt qu?au commissariat car même en 2008, en téléphonant au 17 à la police après avoir été violée, le policier s?est permis de me dire si j?avais vraiment été violé alors qu?en téléphonant à SOS viol il m?avait confirmé que c?était bien un viol ce que j?avais subi. Je ne sais pas ce qui est écrit sur mon dossier dans les commissariats de police
Généré le 14/12/2023 10:04:13 (UTC) Récapitulatif de votre demande Page 3/6
mais je n?ai pas le sentiment qu?ils me défendent peut-être à cause de ce qui est écrit dans mon dossier qu?ils ont sur moi et ils ne m?aident pas quand je suis à chaque fois en difficulté. J?ai le sentiment qu?ils me traitent pire qu?un voyou ou la preuve pour folle puisqu?on me propose l?HP si je ne sors pas du commissariat (pour me faire peur). Je vous écrits car je suis handicapé et j?estime que dans certains commissariats comme celui de pantin, je ne suis pas respectée et je suis humiliée devant tout le monde, le public comme les équipiers du commissariat. Je ne sais pas s?il existe un dossier négatif dès que je vais à un commissariat mais j?ai bien peur que oui. Alors si je vous écrit c?est que je souhaiterai que ces humiliations et ces maltraitances cessent dès que je vais à la police quand je demande une aide. Si je suis déjà angoissée par mes problèmes personnels et que je viens faire une main courante ce n?est pas pour que les policiers m?angoissent aussi pour faire une main courante.

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies par le formulaire en ligne et les courriers font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers de réclamations et à élaborer des statistiques sur l'activité du Défenseur des droits. Ce traitement a été autorisé par la délibération n°2013-396 de la CNIL en date du 12 décembre 2013.

Les destinataires des données enregistrées sont les seuls agents et délégués du Défenseur des droits, lesquels sont astreints au **secret professionnel** pour les faits, actes ou renseignements dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions en application de l' article 38 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011.

Les données recueillies sont conservées durant 5 ans à compter de la date de clôture du dossier.

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'**accès, de rectification, de portabilité et d'effacement** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse protection-donnees@defenseurdesdroits.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le Défenseur des droits,
3, place de Fontenoy
75 007 Paris